



PROJET PEDAGOGIQUE

2014-2017



« Graine de malice »

- accueil maternel
- accueil primaire



Contexte :

La ville de TIGNIEU-JAMEYZIEU est une commune en pleine expansion démographique, et, grâce à la qualité des installations et des services qu'elle propose, est de plus en plus attractive.

Elle accueille à ce jour plus de 6500 habitants, avec un apport de jeunes couples travaillant bien souvent dans l'agglomération de Lyon.

On observe par conséquent une augmentation des effectifs dans les écoles, et parallèlement, la fréquentation des accueils périscolaires.

Les temps périscolaires ont très longtemps été considérés comme des garderies, conscient pour l'équilibre de l'enfant, nous souhaitons faire de ces moments des temps éducatifs à part entière, en complément du temps scolaire proprement dit.

C'est pourquoi il nous a semblé opportun de poursuivre cet action et ce service : « accueil de loisirs périscolaire ».

L'accueil de loisirs périscolaire est déclaré comme tel à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère (DDCSI) et à la PMI

Soutenu financièrement ce titre par la CAF de l'Isère, nous aurons la possibilité de renforcer l'encadrement et contribuer à l'épanouissement des enfants et à leurs intégrations dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Sommaire :

- 1 .horaires d'ouverture et locauxpage 4
- 2 .L'équipe encadrante.....page 5/6
- 3 .Objectifs éducatifs.....page 7
- 4 .Objectifs pédagogiques.....page 7/8/9
5. Fonctionnement.....page 10
6. Les relations avec les familles.....page 11
7. Effets attendus.....page 11
- 8.Évaluationpage 11/12

1 .horaires d'ouverture et locaux

Les Horaires

Ouvert le matin : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

- de 7h20 à 8h20 pour l'accueil maternel,
- de 7h20 à 8h20 pour l'accueil primaire.

Ouvert le soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 16h30 à 18h30 pour l'accueil maternel,
- de 16h30 à 18h30 pour l'accueil élémentaire.

Les locaux :

Ils sont mis à disposition par la mairie de Tignieu-Jamezieu :

Pour l'école de la plaine : 12 rue des quatre buissons

- réfectoire et cuisine Cassatt
- salle d'activité et de motricité
- cour Cassatt
- préau Cassatt
- toilettes

Pour l'école du village : 3 rue de la Bourbe

- salles d'activité, de motricité et classe
- préau couvert Matisse et Renoir
- préau couvert et cour Dufy
- réfectoire et cuisine Matisse et Renoir
- toilettes

2 .L'équipe encadrante

L'équipe est composée d'animateurs recrutés par la commune de Tignieu-Jamezieu. La plupart d'entre eux sont diplômés BAFA ou équivalent. Cette équipe qui assure l'encadrement des enfants selon les normes en vigueur, est soutenue par un directeur diplômé BAFD ET BEPJEPS.

Le coordinateur du service périscolaire est garant du projet pédagogique et coordonne les réunions de concertations trimestrielles. Il effectue le pointage et vérifie les présences des enfants.

Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers dans l'école, de la relation avec les enseignants, les parents et les animateurs. Il gère l'organisation générale : répartition des groupes, mise en place des ateliers et des plannings, sécurité des enfants, gestion du stock de matériel mis à disposition.

Chaque agent d'encadrement doit toujours avoir à l'esprit le rôle de travail en équipe. Pour cela des temps d'échanges et de préparation auront lieu très souvent.

Des sanctions envers l'enfant seront possibles en cas de transgression d'une règle ou d'un non-respect envers ses camarades ou adultes. Elles doivent toujours être en rapport avec l'acte commis.

L'enfant aura toujours une explication par rapport à son acte, le responsable et garant de toute communication entre l'équipe encadrante, les familles et les enfants.

Périscolaire

Par son organisation, son travail, sa préparation, chaque animateur s'engage à :

- être à l'écoute et être attentif à l'attitude et au langage des enfants
- être exemplaire dans son comportement et véhiculer les valeurs du projet pédagogique.
- privilégier l'animation plutôt que la surveillance des enfants
- s'impliquer dans le fonctionnement et l'organisation des temps d'activités périscolaires
- avoir un langage et une attitude correcte, avec les enfants
- vérifier que les enfants mangent correctement et proprement
- veiller à ce que les enfants goûtent de tout, s'installer avec eux, mais intervenir de façon judicieuse et avoir une discussion et un échange sur la journée.
- développer le lien avec les familles
- veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective.
- respecter le choix des enfants et être à l'écoute des enfants
- permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être, inciter, mais ne pas forcer
- être attentif au niveau sonore produit dans l'espace de restauration. Ne pas laisser le bruit dominer le reste.
- aménager et ranger régulièrement les locaux (régie, réfrigérateur, meuble de rangement, espaces thématiques, affichage, décoration etc...).
- être présent au moins 10 min avant le démarrage des activités,
- prendre en charge le groupe qui lui a été confié pour animer son activité

L'équipe de direction veille à ce que l'animateur aura préparé au préalable sa séance et prévu le matériel adéquat pour le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité.

Périscolaire

3 .Objectifs éducatifs

- Encourager la citoyenneté, le civisme, la socialisation et l'intégration des jeunes générations par l'apprentissage des règles de vie en collectivité
- Contribuer à l'épanouissement personnel de chacun dans le prolongement des actions éducatives scolaires.
- Favoriser l'accès à la culture, au sport pour tous les enfants de 6 à 16 ans par les mises en place d'activités de loisirs.
- Défendre une égalité d'accès pour tous.
- Permettre la prise d'initiative, d'autonomie, la responsabilisation des jeunes.
- Encourager l'expression et l'argumentation.
- Favoriser la tolérance au sein du groupe, laissant la place aux échanges d'idées.
- Développer le partenariat avec les familles, la communication, la participation avec les familles.

4 .Objectifs pédagogiques

Nous répondons aux objectifs définis par le projet éducatif par rapport à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité.

Sensibiliser au gaspillage :

Sensibiliser au gaspillage que ce soit au moment des repas, mais aussi pendant les activités (feuilles, colle, électricité, eau....) :

Ces trois années s'articuleront autour de « l'anti-gaspillage et la sensibilisation à l'environnement. Nous tenterons de réduire nos déchets alimentaires et autres

consommables en informant tout d'abord les enfants de manière ludique et grâce à un système qu'ils auront eux-mêmes élaboré.

Le tri sélectif sera la première phase de ce projet qui sera mis en œuvre à l'échelle de l'école dans sa globalité (mettre à disposition des poubelles adaptées, utiliser des affiches et sensibiliser les enfants afin qu'ils le fassent également chez eux)

A partir de ces tris, les animateurs proposeront de fabriquer des objets dont la matière première sera issue de la récupération Une exposition sera proposée lors d'une journée citoyenne en fin d'année scolaire dans l'ambition sera aussi de sensibiliser les familles Tignolannes.

Développer la curiosité de l'enfant :

En lui permettant de découvrir différentes activités.

En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.

En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations.

En sollicitant son imagination.

Moyens mis en œuvre

Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif, créatif)

Mettre à disposition des outils de réponses aux interrogations telles que la bibliothèque, l'internet....

Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation de l'enfant :

En lui permettant de faire ses propres choix.

En lui apportant des temps d'écoute et de dialogue.

En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs.

En stimulant son envie de grandir, et prendre en compte son âge.

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

En développant l'intégration de l'enfant en situation de handicap

Moyens mis en œuvre

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.

Mettre en place des moments de dialogue, de forum.

Écouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.

Aménager des coins et du matériel afin que l'enfant y ait des repères.

Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages

*Établir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants.
Créer un lien avec les différents partenaires,
Rendre accessible les locaux et les aménagements*

Etre à l'écoute du rythme de l'enfant :

En prenant en compte chaque enfant comme individu.
En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

Moyens mis en œuvre

*Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.
Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la
possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.*

Favoriser l'implication des parents :

En informant les parents des différentes prestations
En organisant différentes manifestations.
En instaurant une relation de confiance.

Moyens mis en œuvre

Organiser des temps d'échanges et de dialogues régulièrement.
Promouvoir un accueil adapté aux familles au sein de l'ensemble des structures
accueillant leurs enfants.
Organiser des moments conviviaux avec les parents.

Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives :

Mise en place des actions sport, éveil, et théâtre.
L'équipe d'animation à conscience du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire
Nous devons prendre en compte sa journée d'école et les moments clés de la
journée : les activités seront adaptées en prenant ces éléments en considération,
ainsi que l'âge des enfants concernés afin de favoriser l'épanouissement de tous.
Les activités seront diversifiées tout au long de l'année scolaire afin de répondre
aux demandes de chaque enfant.

Moyens mis en œuvre

Mise en place régulièrement de grands jeux et de jeux coopératifs.
Mettre en place des activités à thème en fonction des événements et des saisons.

Mettre en place des activités sportives, de découverte de notre environnement, des activités manuelles, des jeux, des activités citoyennes, des activités d'utilités collectives, des activités artistiques.

5. FONCTIONNEMENT

Déroulement de l'accueil du matin :

L'accueil fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi
Les enfants peuvent arriver le matin à partir de 7h20, ils doivent être déposés par leurs parents dans différents lieux d'accueils des deux groupes scolaires.

Ils sont pris en charge par l'équipe encadrant des activités de création, des coins jeux, dessin, lecture, discussion seront mis en place.

Les enfants de maternelles sont reconduits dans leur classe respective à 8h15.

Les enfants du primaire sont reconduits dans les cours respectives à 8h20.

Déroulement de l'accueil du soir :

L'accueil fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant auprès des animateurs des TAP.

Après vérification des listes ils passent aux toilettes et prennent leurs goûters ensemble pour poursuivre la journée avec différentes activités proposées.

PÉRISCOLAIRE

6. Les relations avec les familles :

Un cahier d'information interne permet de transmettre des informations entre l'équipe du périscolaire et celle du midi, la mairie le coordinateur et les familles.

Ce cahier n'est pas à disposition des familles mais permet à l'équipe de noter les informations, remarques transmises par les familles.

Les familles seront tenues informées de la vie de l'accueil de loisirs périscolaire auprès des animateurs ou du coordinateur.

7. Effets attendus :

- satisfaction, plaisir et évolution des enfants
- les temps périscolaires mieux vécus par l'ensemble des participants (enfants et encadrants)
- temps plus calme
- plus dans la continuité du temps scolaire
- plus éducatif
- moins générateur de stress et d'énervement
- échange entre l'équipe pédagogique (évolution du fonctionnement, formation des animateurs)
- échange avec les familles.

8.Évaluation :

Des réunions de préparation ou d'évaluation sont mises en place à intervalle régulier. Au minimum, une réunion d'équipe est organisée tous les trimestres.

La présence des animateurs est obligatoire. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe de direction d'exposer le projet pédagogique, de discuter aussi des règles de vie à mettre en place, des règles négociables ou non, du rôle de l'animateur.

Des réunions de régulation et d'information seront prévues.

Évaluation des activités :

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger de la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A la fin de chaque activité, les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leurs ressentis par un retour ludique sous forme de fiche bilan /dessin à chaque fin de séance.

L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année, afin de préciser chaque année de nouveaux objectifs. Ce travail sera certainement le plus important dans les trois prochaines années, au regard du nouveau statut de l'accueil périscolaire.

Il sera intéressant de pouvoir présenter un bilan des trois prochaines années de fonctionnement pour voir l'implication du périscolaire dans la réalité locale.

Évaluation des animateurs :

Chaque année, chaque animateur passe un entretien individuel durant lequel le responsable évalue le savoir-faire et le savoir être auprès des enfants, ainsi que l'accueil des parents. Nous pouvons ainsi faire un bilan sur ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

Ce document est destiné à présenter les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs périscolaire et les moyens qui seront mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs. Les animateurs, le directeur et la commission scolaire et jeunes auront approuvé et s'engageront à le respecter.

Ce document ne peut être exhaustif et il appartient à chacun de mettre en œuvre son bon sens et sa connaissance de la législation, de la réglementation dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement de la vie en communauté au sein de la structure.

L'équipe se donnera les moyens de réussir et pourra le cas échéant apporter des modifications à ce projet. L'équipe d'encadrement reconnaît avoir pris connaissance du projet et s'engage à le respecter.